

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 273

présenté par

M. Larrivé, M. Darmanin, M. Ciotti, M. Le Mèner, M. Lazaro, Mme Fort, M. de La Verpillière,
M. Cochet et M. Decool

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement socialiste a tort de supprimer les dispositifs de pré-apprentissage, qui constituent un puissant facteur d'intégration des jeunes sur le marché du travail, notamment au sein des PME.

Contrairement à ce que pense le gouvernement socialiste, ce n'est pas la multiplication des emplois aidés (comme les contrats dits d'avenir) financés par des impôts, qui permet l'insertion professionnelle, mais la transmission de savoirs et de savoir-faire.

C'est pourquoi le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) pour les jeunes âgés de moins de quinze ans, prévu par la loi du 28 juillet 2011, doit être préservé et encouragé.